

notre dernière chance à la Chambre d'apporter au projet de loi des modifications qui s'imposent absolument. Je dois commencer mes remarques par quelques observations plutôt sévères au sujet de l'engagement définitif pris par le ministre, selon lequel on ne donnerait pas suite aux demandes d'abandon d'embranchements dans l'Ouest canadien avant l'adoption définitive du projet de loi. Bien qu'on ait soulevé la question...

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant pourrait-il citer mes paroles exactes?

L'hon. M. Hamilton: Qu'est ce que le ministre me demande de citer?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant pourrait-il citer mes paroles exactes?

L'hon. M. Hamilton: Dans un instant. Ces observations ne visent pas le ministre, comme vous allez le voir. Il a été convenu, je le signale, qu'on s'abstiendrait de faire certaines choses pendant la discussion du projet de loi. Nous avions espéré que de nouveaux principes seraient établis et qu'une nouvelle pensée, inscrite dans le bill, inspirerait l'étude de ces abandons de lignes. Ce qui s'est passé ces dernières semaines n'est rien d'autre qu'un manquement à la parole donnée.

Je vais donner lecture de quelques lettres. La première dont j'ai eu connaissance est datée du 6 décembre 1966 et a été adressée par le secrétaire-trésorier d'une municipalité rurale de la Saskatchewan au secrétaire de la Commission des transports, M. C. W. Rump. La lettre dit et je cite:

Monsieur,

Demande d'autorisation pour l'abandon du tronçon de Hatton, Pacifique-Canadien.

Nous avons reçu une lettre de la compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien, datée du 21 novembre 1966, dont l'objet est une demande d'abandon du tronçon de Hatton adressée à la Commission des transports.

Je vous fais grâce du reste car il ne présente pas d'intérêt pour mon argument.

Le 14 décembre 1966, le représentant de Swift-Current-Maple-Creek a reçu une lettre de M. C. W. Rump, secrétaire de la Commission, au sujet de l'embranchement de Hatton. Voici un passage de cette lettre:

La demande précitée a été reçue par la Commission. La Compagnie nous a informés qu'une copie de la demande et des pièces justificatives a été envoyée aux parties intéressées. Les pièces justificatives ont été mises à jour jusqu'en 1965.

Je demanderais aux membres du comité d'accorder plus d'attention au paragraphe suivant:

L'embranchement entre dans la catégorie de ceux qui peuvent être abandonnés sans attendre l'adoption du bill n° C-231, et la Commission est prête à étudier la demande en question.

[L'hon. M. Hamilton.]

C'est cette déclaration du secrétaire de la Commission qui a fait croire à certains de nos députés qu'on s'était fait rouler au sujet de l'engagement qu'on avait cru conclure avec le ministre. Je veux citer ses paroles exactes à ce sujet. Je vais donc donner lecture d'un extrait du compte rendu du comité permanent du vendredi 19 juin 1964, à la page 283.

L'hon. M. Pickersgill: 1964?

L'hon. M. Hamilton: Je ne vais pas lire toute la déclaration, seulement le passage pertinent:

Je me suis engagé au nom de l'État, tant que le gouvernement actuel sera au pouvoir, à ne permettre aucun abandon d'embranchements dans les Prairies jusqu'à ce que l'étude de la mesure dont la Chambre est saisie soit terminée.

Il parlait du bill n° C-120. A propos de cette mesure, on peut soutenir, d'après la lettre de la loi, qu'une fois qu'elle a été rejetée, son étude était terminée. J'ai les paroles exactes que le ministre a prononcées le 2 septembre 1966. Je fais allusion au compte rendu non révisé de cette date à la page 8034. Je peux laisser tomber une partie de cette déclaration sans altérer l'intention du ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Ne serait-il pas préférable de la citer en entier?

L'hon. M. Hamilton: Très bien. Je vais citer un passage plus long que j'avais pensé. Je ne voulais pas blâmer le ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Je comprends.

L'hon. M. Hamilton: J'allais passer à autre chose. Je cite:

Monsieur l'Orateur, le député est bien bon de me permettre d'intervenir actuellement pour répondre à sa question,...

C'est lorsque j'avais indiqué à quelles conditions nous pourrions envisager d'adopter le bill en deuxième lecture. Je continue:

...et je lui en sais gré. J'ai rencontré ce matin, pour une autre raison, les présidents des chemins de fer. J'ai profité de la réunion pour leur demander s'ils me permettaient de dire que le jour même de l'adoption de cette mesure législative, ils retireraient toutes les demandes d'abandon faites dans les provinces des Prairies et ils les reviseraient toutes à la lumière des décisions prises par le Parlement et énoncées dans la mesure législative, non pas nécessairement sous sa forme actuelle, mais dans la forme que le comité et le Parlement lui donneront. Les présidents des chemins de fer m'ont autorisé à dire que cela serait fait.

Il s'agit d'un passage, tiré du compte rendu, d'une déclaration du ministre. Il a poursuivi ainsi:

En d'autres termes, toutes ces demandes en suspens et dont aucune n'a fait l'objet d'une étude, seront annulées lors de l'adoption de la mesure à